

4 Économie

Dettes intérieure

L'ultime mise en garde du patronat

Maxime Serge MIHIN-DOU

Libreville/Gabon

Agacée par les promesses non-tenues du gouvernement qui tardent à se réaliser, la Confédération patronale gabonaise, à travers son président Alain Bâ Oumar, a prévenu les pouvoirs publics contre la persistance de cette situation pour la viabilité des entreprises, et plus largement pour la pérennité des emplois. Selon lui, l'accumulation des arriérés de la dette intérieure pourrait contraindre les entreprises, faute de demande pour leurs produits et services, à augmenter leurs prix pour couvrir leurs charges incompressibles.

LE président de la Confédération patronale gabonaise (CPG) a délivré un discours de vérité, le 7 sep-

tembre dernier, lors de la deuxième session ordinaire de l'année 2017 du Conseil économique et social placé sous le thème : « La crise économique et son impact sur le pouvoir d'achat des populations ». Agacé par les promesses non-tenues du gouvernement ou qui tardent à se réaliser, Alain Bâ Oumar a mis en garde les pouvoirs publics contre la persistance de cette situation pour la viabilité des entreprises, et plus largement pour la pérennité des emplois. « Les entreprises qui attendent en vain la matérialisation des engagements du gouvernement relatifs à l'apurement de la dette intérieure, sont asphyxiées financièrement aujourd'hui, et n'ont d'autre choix pour s'adapter à la crise que de baisser leurs charges de fonctionnement et reporter certains investissements. Beaucoup d'entre elles, sont



Photo : F.A.

Le président de la CPG, Alain Bâ Oumar.

malheureusement de plus en plus obligées de procéder à des licenciements économiques pour survivre, quand elles ne cessent tout simplement pas leurs activités », a indiqué le président de la CPG. Pour Alain Bâ Oumar, l'accumulation des arriérés de la dette intérieure aura comme effet pervers, une baisse inévitable du pou-

voir d'achat des ménages par la diminution des avantages octroyés aux travailleurs ou par la perte pour certains de leurs emplois. Mais elle obligera également les entreprises, faute de demande pour leurs produits et services, à augmenter leurs prix pour tenter de couvrir leurs charges incompressibles. « La dette intérieure,

lorsqu'elle s'accumule comme c'est le cas aujourd'hui, crée au sein de nos entreprises des tensions de trésorerie, qui les obligent à recourir, pour celles qui le peuvent, aux concours bancaires. Cela génère des frais financiers qui s'ajoutent à leurs charges normales et qu'elles ne manquent pas de répercuter sur les prix des biens et services mis à la consommation », a-t-il fustigé. Avant de poursuivre : « L'Etat, qui a de moins en moins les moyens de subventionner le carburant, la farine ou le gaz par exemple, doit progressivement se résoudre à accepter que le prix de l'essence augmente, que la baguette de pain cesse un jour de coûter 4 fois moins chère qu'en France d'où nous importons le blé que nous ne produisons pas, ou que la bouteille de gaz qui coûte 2 à 4 fois plus chère dans les pays de la sous région voit tôt ou tard son prix augmenter de ma-

nière significative ». Comme une piqûre de rappel, le président de la CPG a remis sur la table le volet lié à la parafiscalité qui détruit, petit à petit, le climat des affaires au Gabon. « La parafiscalité, quant à elle, est un ensemble de taxes prévues ou non par la loi qui sont décidées pour palier aux insuffisances de l'Etat (cas des agences qui ne reçoivent plus régulièrement leurs dotations budgétaires faute de financements), ou par simple cupidité (cas des taxes illégales qui sont perçues directement par certaines administrations, et non-reversées au trésor public). Certaines autres taxes affectées comme la contribution au Fonds National de l'Habitat (FNH), sont perçues dans les revenus des ménages, diminuant ainsi leur pouvoir d'achat, sans que leur bénéfice au profit des populations soit perceptible », a-t-il regretté.

1er décaissement du FMI

Pourquoi la CPG n'a pas été payée ?

MSM

Libreville/Gabon

SELON des sources internes à la Confédération patronale gabonaise (CPG), l'Etat n'a toujours pas effectué le moindre virement dans son compte, contrairement à ce qu'avait affirmé le ministre de l'Economie, Régis Immongault, le 2 août 2017. C'était lors du point de presse conjoint sanctionnant la fin

du séjour de mission du Fonds monétaire international (FMI) au Gabon. « Nous avons des arriérés de dette intérieure et extérieure. Une partie de l'argent va permettre de payer ces dettes et une autre partie à régler certaines dépenses sociales et d'investissements », avait pourtant indiqué Régis Immongault. Mais, ces fonds promis (près de 8 milliards de francs) n'ont jamais atterri dans les comptes des entreprises. Pire, ils au-



Photo : Wilfried MBINAH

Le Trésor public n'aurait pas versé d'acompte à la CPG après les 1ers décaissements du FMI.

raient plutôt servi au règlement, dit-on, d'autres dossiers urgents. Une décision que le patronat considère comme une première rupture des engagements pris avec les bailleurs de fonds, et qui pourrait valoir un « rappel à l'ordre » du FMI. Pour mémoire, dans le cadre de l'accord de prêt de 380 milliards de francs consentis par le FMI au Gabon, 58 milliards de francs ont été débloqués en juin 2017 au profit du gouvernement. Le reste des dé-

caissements, qui doit s'étaler sur 3 ans est conditionné par un strict respect par le gouvernement du cahier de charges conclu avec le FMI et qui exige le règlement prioritaire de la dette intérieure. Des revues trimestrielles sont prévues. Le Fonds a déjà dépêché, pour 3 ans, un Représentant-résident au Gabon, en la personne du brésilien Marco Poplawski-Ribeiro, pour le suivi de cet accord. Il est d'ailleurs attendu ce mois à Libreville.

Vie chère

Les limites de la mercuriale

MSM

Libreville/Gabon

POUR le patronat, lutter contre la vie chère ne peut se limiter, à pointer du doigt les importateurs et distributeurs et leur imposer une mercuriale sur les produits de première nécessité génératrice de dépenses fiscales supplémentaires pour l'Etat. D'ailleurs, annoncée comme

étant effective depuis le 15 août 2017, cette nouvelle grille des prix n'est toujours pas appliquée et encore moins affichée dans les commerces de la capitale. Preuve que le travail fait en amont a été bâclé par les services techniques du ministère de l'Economie, qui ont fait fi des réserves émises par les importateurs, les grossistes et semi-grossistes sur l'applicabilité de cette mesure. « Cette nouvelle mercuriale doit faire, au préalable, l'objet des

échanges concertés entre les administrations et les opérateurs économiques. On est à l'examen des éléments de cette nouvelle grille car, il existe des incohérences dans les hypothèses de l'administration », avait prévenu le Syndicat des importateurs et exportateurs du Gabon (Simpex). Pour le président de la CPG, il n'existe pas « 36 000 solutions » à la problématique de la vie chère : « Le gouvernement doit aussi, s'il veut gagner de ma-

nière durable cette bataille au profit du plus grand nombre, agir pour baisser les facteurs de production, comme il a su le faire au port d'Owendo, mettre en œuvre sans plus de délai le plan d'apurement de la dette intérieure promis aussi bien au patronat qu'aux bailleurs de fonds, et enfin rendre opérant le Haut conseil de l'investissement appelé de tous ses vœux par Monsieur le président de la République chef de l'Etat, Son Excellence Ali Bongo Ondimba,

Photo : F.A./L'Union

Extrait de la nouvelle mercuriale, toujours pas appliqué.

mais qui tarde à impulser sérieusement les réformes arrêtées d'accord parties avec le Patronat

visant à améliorer le climat des affaires », a souligné le président de la CPG.

<p>CHANGEMENTS</p> <p>COURS INDICATIFS DES DEVISES EN DATE DU 11/09/2017</p> <p>Union Gabonaise de Banque</p> <p>SiteWeb : http://www.ugb-banque.com</p>	<p>FIXING</p> <table border="1"> <tr> <th>DEV</th> <th>EUR/DEV</th> <th>DEV/COT</th> <th>DEV/CFA</th> </tr> <tr> <td>XAF</td> <td>xxxxx</td> <td>xxxxx</td> <td>xxxxxx</td> </tr> <tr> <td>USD</td> <td>1,2060</td> <td>1USD =</td> <td>543,911</td> </tr> <tr> <td>CAD</td> <td>1,4577</td> <td>1CAD =</td> <td>449,995</td> </tr> <tr> <td>JPY</td> <td>129,5000</td> <td>1JPY =</td> <td>5,065</td> </tr> <tr> <td>GBP</td> <td>0,9127</td> <td>1GBP =</td> <td>718,715</td> </tr> <tr> <td>CHF</td> <td>1,1405</td> <td>1CHF =</td> <td>575,149</td> </tr> <tr> <td>ZAR</td> <td>15,5124</td> <td>1ZAR =</td> <td>42,286</td> </tr> <tr> <td>MAD</td> <td>11,2085</td> <td>1MAD =</td> <td>58,523</td> </tr> <tr> <td>CNY</td> <td>7,7926</td> <td>1CNY =</td> <td>84,177</td> </tr> <tr> <td>KES</td> <td>123,8900</td> <td>1KES =</td> <td>5,295</td> </tr> </table>			DEV	EUR/DEV	DEV/COT	DEV/CFA	XAF	xxxxx	xxxxx	xxxxxx	USD	1,2060	1USD =	543,911	CAD	1,4577	1CAD =	449,995	JPY	129,5000	1JPY =	5,065	GBP	0,9127	1GBP =	718,715	CHF	1,1405	1CHF =	575,149	ZAR	15,5124	1ZAR =	42,286	MAD	11,2085	1MAD =	58,523	CNY	7,7926	1CNY =	84,177	KES	123,8900	1KES =	5,295	<p>VENTE BILLETS (sans frais)</p> <table border="1"> <tr> <th>DEV</th> <th>CFA</th> </tr> <tr> <td>1 EUR</td> <td>655,957</td> </tr> <tr> <td>1 USD</td> <td>562,948</td> </tr> <tr> <td>1 CAD</td> <td>473,794</td> </tr> <tr> <td>100 JPY</td> <td>526,730</td> </tr> <tr> <td>1 GBP</td> <td>750,577</td> </tr> <tr> <td>100 CHF</td> <td>60 270,31</td> </tr> <tr> <td>100 ZAR</td> <td>4 397,23</td> </tr> <tr> <td>1 MAD</td> <td>60,86</td> </tr> <tr> <td>1 CNY</td> <td>86,70</td> </tr> <tr> <td>1 KES</td> <td>5,45</td> </tr> </table>		DEV	CFA	1 EUR	655,957	1 USD	562,948	1 CAD	473,794	100 JPY	526,730	1 GBP	750,577	100 CHF	60 270,31	100 ZAR	4 397,23	1 MAD	60,86	1 CNY	86,70	1 KES	5,45
	DEV	EUR/DEV	DEV/COT	DEV/CFA																																																																			
XAF	xxxxx	xxxxx	xxxxxx																																																																				
USD	1,2060	1USD =	543,911																																																																				
CAD	1,4577	1CAD =	449,995																																																																				
JPY	129,5000	1JPY =	5,065																																																																				
GBP	0,9127	1GBP =	718,715																																																																				
CHF	1,1405	1CHF =	575,149																																																																				
ZAR	15,5124	1ZAR =	42,286																																																																				
MAD	11,2085	1MAD =	58,523																																																																				
CNY	7,7926	1CNY =	84,177																																																																				
KES	123,8900	1KES =	5,295																																																																				
DEV	CFA																																																																						
1 EUR	655,957																																																																						
1 USD	562,948																																																																						
1 CAD	473,794																																																																						
100 JPY	526,730																																																																						
1 GBP	750,577																																																																						
100 CHF	60 270,31																																																																						
100 ZAR	4 397,23																																																																						
1 MAD	60,86																																																																						
1 CNY	86,70																																																																						
1 KES	5,45																																																																						
<p>INDICES BOURSISERS</p> <table border="1"> <tr> <th></th> <th>en date du</th> <th></th> </tr> <tr> <td>CAC 40</td> <td>11/09/2017</td> <td>5 115,12</td> </tr> <tr> <td>DOW JONES</td> <td>11/09/2017</td> <td>21801,13</td> </tr> </table> <p>BRENT (IPE) US Dollars/Baril 11 Septembre 2017: 54,74</p>						en date du		CAC 40	11/09/2017	5 115,12	DOW JONES	11/09/2017	21801,13																																																										
	en date du																																																																						
CAC 40	11/09/2017	5 115,12																																																																					
DOW JONES	11/09/2017	21801,13																																																																					